

HONORAIRES

- Honoraires à la charge du bailleur :

Prestation de constitution du dossier du candidat locataire, établissement des présentes : 

- Honoraires à la charge du Locataire :

Prestation de constitution du dossier du candidat locataire, établissement des présentes : 

Rappel des plafonds établis par décret concernant la prestation susvisée : 8€/m² ou 10€/m² ou 12€/m².

